

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Ottawa this 14th day of May, 1976, in the English, French and Polish languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, le 14^{ième} jour de mai 1976, en français, en anglais et en polonais, chaque version faisant également foi.

ALLAN J. MACEACHEN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

STEFAN OLSZOWSKI
For the Government of the Polish People's Republic
Pour le Gouvernement de la République populaire de Pologne